

## République Française



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 septembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,  
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET *procuration*,  
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie MERMILLOD

**Date d'affichage** : 29 SEP. 2023

**OBJET** : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DES INSTALLATIONS DE  
CHAUFFAGE DES LOCAUX DE LA CCPC

2023-100 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES LOCAUX DE LA CCPC

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA RENOVATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES LOCAUX DE LA CCPC

Monsieur le Président rappelle que suite à une première consultation en procédure adaptée lancée en vue de la rénovation des installations de chauffage des locaux de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles, cette dernière a été déclarée infructueuse en Conseil du 23 mai 2023.

Comme le permet le Code de la commande publique, une seconde consultation en procédure restreinte a ainsi été relancée en date du 25 mai. Toutefois, elle a été elle aussi infructueuse car la seule offre remise dépassait le budget alloué à l'opération.

Après avoir retravaillé le cahier des charges techniques en lien avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, CLER INGENIERIE, une troisième consultation en procédure restreinte a donc été relancée.

Après analyse de l'unique offre reçue, des capacités techniques et financières de l'entreprise, Monsieur le Président propose d'attribuer le marché public à l'entreprise CLIMATIC ENTREPRISE pour un montant de 289 277,27 Euros HT, option comprise d'un montant de 10 165,65 Euros HT.

*Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2152-2, R.2185-1 et R.2122-2 ;*

*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-63 en date du 30 juillet 2020 ;*

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée avec possibilité de négociation a été lancée en vue de la rénovation des installations de chauffage des locaux de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles ;

Considérant l'offre de CLIMATIC ENTREPRISE (38600 FONTAINE) jugée offre économiquement la plus avantageuse ; qu'il y a lieu de lui attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation des installations de chauffage de la CCPC, et de retenir l'option proposée ;

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise CLIMATIC ENTREPRISE (38600 FONTAINE) le marché public relatif à la rénovation des installations de chauffage de la CCPC pour un montant de 289 277,27 euros HT, option comprise d'un montant de 10 165 euros HT, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales obligatoires
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute acte qui s'y affèrent, y compris en cas de mise au point avant le démarrage du marché

La Secrétaire de Séance  
Sylvie MERMILLOD



Le Président  
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 29 SEP. 2023